

Fidéliser ses salariés avec un PEE ou un PERECO ?

Publié le : 30/05/2025

Auteur : Olifan Group

Introduction

Fidéliser, ce n'est pas toujours une question de **salaire**. Parfois, c'est aussi une question de **reconnaissance**. Et l'**épargne salariale** peut faire la différence, surtout dans une **PME**.

Le PEE, simple et efficace

5 ans de **blocage**, un peu d'**abondement**, et le salarié voit son **effort d'épargne doubler**. Pour vous, entreprise, c'est un **avantage fiscal non négligeable**.

Le PERECO, plus long terme

Même principe, mais avec une **épargne bloquée jusqu'à la retraite**. C'est plus **engageant**, mais aussi plus **structurant** pour les collaborateurs qui se projettent dans l'entreprise.

Abondement : votre levier RH

Vous décidez du **montant**, vous posez les **règles**. En plus, vous bénéficiez d'**exonérations fiscales et sociales**. Un bon moyen d'**attirer... et de garder les**

bons profils.

Alors, PEE ou PERECO ?

Pourquoi pas les deux ? Selon l'**âge**, l'**ancienneté** ou le **profil**, vos salariés peuvent avoir besoin de **souplesse** ou de **long terme**. Ce qui compte, c'est **d'adapter**. Et **d'expliquer clairement les avantages**.

Besoin d'un accompagnement personnalisé pour construire votre stratégie patrimoniale ? [Contactez-nous ici](#)